

M. Pierre-Charles Krieg. Il ne faut pas exagérer, tout de même !

M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur. Grâce à vous, un long combat va s'achever, une longue lutte trouver son terme.

Parce que aujourd'hui nous écrivons l'histoire, laissons à chacun l'occasion d'ouvrir son cœur, de laisser parler sa conscience. Chacun pourra, dans la dignité que je souhaite, réfléchir à haute voix pour, s'il en était besoin, se déterminer un peu plus ou mettre fin à ses hésitations. Chacun le pourra, et ce sera l'honneur de notre assemblée, du Parlement, de l'ensemble de ceux qui, avec vous, monsieur le garde des sceaux, écriront un nouveau chapitre dans le grand livre des mémoires de notre temps.

Parce que ce débat, ce projet transcendent les clivages politiques traditionnels...

M. Bernard Stasi. Très bien !

M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur. ...abolissent les frontières de la doctrine, gommant les rivages sur lesquels d'habitude campent opposition et majorité, parce qu'aujourd'hui, dans le pays, des hommes et des femmes, l'espace d'un instant, tracent de nouveaux contours aux visages politiques qu'ils rencontrent généralement, scrutent le choix de chacun et de chacune d'entre nous, la dignité est plus que jamais nécessaire. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Bernard Stasi. Très bien !

M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur. Jamais, depuis soixante-douze ans, nous n'avions tant senti cette communion dans laquelle se retrouvent abolitionnistes convaincus, hommes de générosité et de responsabilité.

Jamais, parce que nous sommes aux limites du conscient et de l'inconscient, de l'absurde et de la logique, de la passion et de la sérénité, parce que deux conceptions s'affrontent, parce qu'il s'agit de la vie ou de la mort, jamais nos discussions n'auront revêtu un tel caractère exceptionnel, jamais nous n'aurons senti d'aussi près le frisson de l'histoire. Rarement nous aurons tant mesuré le poids de notre responsabilité.

Et pourtant, tant de grandes voix se sont élevées ici, tant de cris admirables nous sont parvenus ! Nous avons la certitude, mes chers collègues, qu'à présent tout a été dit et qu'il nous appartient de conclure.

Ce débat, nous l'avons réclamé depuis longtemps. Et s'il n'a pas eu lieu, c'est parce que nos initiatives se sont heurtées aux hésitations du gouvernement précédent, et notamment à celles de son garde des sceaux, M. Peyrefitte.

Certes, la position du ministre de la justice d'alors et du chef de l'Etat n'était pas une opposition de principe à l'abolition, mais ils estimaient inopportun un débat sur la peine capitale dans une période où le peuple éprouvait, selon eux, un sentiment grave et croissant d'insécurité. La question de l'abolition de la peine de mort, disaient-ils dès 1977, n'est pas une question d'actualité. Comme si insécurité et peine de mort allaient de pair, comme si, dans les pays abolitionnistes, l'insécurité avait grandi lorsque avait été décidée la suppression de la peine capitale, comme si la diminution de la criminalité était liée à la mort de quelques hommes !

C'était, dans un schéma simpliste, faire écrouler l'édifice répressif que d'aller dans cette voie, c'était protéger le peuple français que de maintenir dans l'article 12 du code pénal la peine de suppression de la vie.

Chacun se souviendra aussi qu'en 1978 M. Pierre Bas et le groupe socialiste, par une manœuvre, un biais de procédure — la demande de la disparition dans le budget, des crédits du bourreau — avaient tenté de relancer, de remettre sur le chantier le problème de principe, celui de la peine capitale. A cette occasion, le garde des sceaux n'annonçait-il pas qu'en 1979, le Gouvernement laisserait venir en discussion des propositions tendant à abolir la peine de mort ? Le Gouvernement prend cet engagement, il le tiendra, affirmait-il : une fois de plus, les espoirs furent marqués par l'échec.

En 1979 encore, forts de cet engagement, les députés adoptèrent en commission, à une large majorité, l'admirable rapport de M. Séguin. Malgré cette volonté affirmée, malgré des trésors d'ingéniosité déployés, le Parlement dut se contenter, le 26 juin de cette même année, d'un débat de réflexion et d'orientation sur la déclaration du Gouvernement, débat relatif à l'échelle des peines criminelles, non sanctionné par un vote, mais qui permit à chacun des participants et à l'opinion publique à l'écoute de cerner ce qu'était à cette époque-là l'état de la question. Parce qu'ils sentaient qu'aux réticences, aux reculades, aux refus, aux arguties du Gouvernement s'ajoutait une volonté politique de refuser d'aller jusqu'au bout, reprenant, en novem-

bre 1979, leur marche, l'ensemble de ceux qui forment aujourd'hui la famille abolitionniste déposèrent de nouveau des amendements supprimant les crédits du bourreau. On nous promit alors le dépôt d'un projet de loi sur la révision de l'échelle des peines avant la fin de la session, et un débat, sanctionné par un vote, qui nous permettrait d'aborder le problème de fond.

Nous avions le sentiment d'avoir gagné : nous avions été trompés.

On cerna mieux les intentions réelles lorsqu'en 1980 à une interrogation de M. Séguin, le garde des sceaux répondit que la peine de mort était un problème complexe auquel il ne pouvait être apporté de réponse simpliste et qu'aux yeux du Gouvernement de récents crimes en série qui avaient profondément ému l'esprit public rendaient inopportun dans l'immédiat le dépôt de ce texte. A la volonté majoritaire, à cette volonté affirmée de tous ceux qui voulaient enfin qu'il soit tenu compte de leurs vœux, de leurs souhaits, de leurs convictions, répondit le scandaleux, l'abominable projet « sécurité-liberté ». (Murmures sur quelques bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Pierre-Charles Krieg. Oh !

M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur. Beaucoup comprirent alors que c'en était fini de l'aversion profonde de M. Giscard d'Estaing et de l'horreur que suscitait la peine de mort, ce crime légal, à M. Peyrefitte lorsqu'il écrivait en 1949 *Le Mythe de Pénélope*. Mais parce que nous savions une échéance électorale proche, un dernier sursaut des abolitionnistes permit de mettre en garde le Gouvernement et le Président de la République sur la responsabilité qui serait la leur si une exécution, une seule, venait à intervenir, alors que la représentation nationale risquait quelques jours, quelques semaines ou quelques mois plus tard, de désavouer le chef de l'Etat.

M. Jean Brocard. Et les assassinés ?

M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur. Lorsqu'il s'agit de la vie ou de la mort, lorsqu'il s'agit de faire un choix déchirant, douloureux, entre laisser vivre ou laisser mourir, le mépris de la représentation nationale devient plus insupportable encore. Ecartier d'un artifice ce qui est pour chacun d'entre nous un choix personnel, philosophique, religieux, éthique ou politique, malmenier la conscience de chacun, c'est afficher l'irrespect, c'est mettre en cause l'indépendance du pouvoir législatif.

M. Albert Brocard. Laissez la liberté de vote aux membres de votre groupe !

M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur. Aujourd'hui, nous pouvons et nous devons faire triompher, comme le souhaitait Beccaria, la cause de l'humanité. Bel optimisme, me direz-vous, et sur quoi se fonde-t-il ? Quelque chose aurait donc changé dans le gouvernement des hommes ?

Souvenons-nous que l'élection de François Mitterrand le 10 mai dernier, que l'avènement d'une nouvelle majorité présidentielle venant renforcer les rangs des abolitionnistes sont les raisons essentielles sur lesquelles s'appuie l'espérance. Nous qui sommes ici rassemblés, avons pris des engagements. Nous qui nous retrouvons en ce mois de septembre 1981, avons fait des promesses, et parce que dans celles-ci figurait l'abolition de la peine de mort, nous avons toutes raisons de croire à l'issue heureuse du projet de loi en discussion.

Pourrions-nous, d'ailleurs, désavouer celui qui, à l'occasion de la campagne électorale, déclarait : « Dans ma conscience profonde, qui rejoint celle des églises, l'église catholique, les églises réformées, la religion juive et la totalité des grandes associations humanitaires internationales et nationales... » (Protestations sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Paul Charié. Il ne faut pas tout mêler !

M. le président. Messieurs, tâchez de conserver à ce débat la dignité qui lui sied ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean-Paul Charié. Justement !

M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur. Je termine ma citation de François Mitterrand : « ... dans ma conscience, dans le for de ma conscience, je suis contre la peine de mort. »

Pourrions-nous, mes chers collègues, ne pas saluer le courage de M. Chirac qui, lui-même, s'opposait avec la même vigueur à la peine de mort ?